

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

David GALTIER représenté par Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN représenté par Christian BURLE - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-029-12742/22/BM

■ Présentation du bilan annuel d'activité 2021 du Crématorium de Martigues 35376

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le « Centre Funéraire Municipal » a été construit en 2007 dans un bâtiment commun regroupant les Régies municipales du Crématorium, des pompes funèbres et la chambre funéraire de Martigues également.

La Régie du Crématorium a été transférée à la Métropole Aix-Marseille Provence au 1er janvier 2018 et compte aujourd'hui 2 fours de crémation, une salle d'attente ainsi qu'une salle de cérémonie équipée de 2 pupitres pour la prise de parole, d'un système audio de qualité et d'un vidéoprojecteur permettant ainsi la réalisation d'hommages personnalisés.

La compétence « crématorium » est un Service Public Industriel et Commercial » (SPIC) pour lequel la Ville de Martigues a fait le choix de créer une Régie à seule Autonomie Financière.

Les statuts d'une Régie dotée de la seule autonomie financière sont définis par les Articles R2221-1 à R2221-17 pour les généralités et les articles R2221-63 à R2221-94 plus précisément pour les Régies à seule autonomie financière.

L'article 2221-3 précise que : « La Régie dotée de la seule autonomie financière est administrée sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un Conseil d'Exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Les principaux indicateurs portant sur le service du crématorium de Martigues courant du 1er janvier au 31 décembre 2021, réalisés sur la base du rapport d'activité, se matérialisent de la façon suivante :

➤ Les recettes et dépenses d'investissement

Investissement - en k€	2020	Total "voté" 2021	2021	Var.	%Var.	Taux d'exécution
Recettes d'investissement						
Recettes réelles (a)	0	0	0	0	n/a	n/a
Recettes d'ordre (b)	21	633	25	4	19%	4%
Total recettes d'investissement = (a) + (b)	21	633	25	4	19%	4%
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total des recettes d'investissement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	21	633	25	4	19%	4%
Dépenses d'investissement						
Dépenses réelles (a)	8	109	8	0	0%	7%
Dépenses d'ordre (b)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total Dépenses d'investissement = (a) + (b)	8	109	8	0	0%	7%
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total des dépenses d'investissement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	8	109	8	0	0%	7%

Les recettes d'investissement sont en hausse de +19% entre 2020 et 2021 et disposent d'un taux d'exécution de 4%, correspondant à un total de titres émis de 25 k€.

Le taux d'exécution en dépenses s'élève quant à lui à 7%. Le total de mandat émis sur l'exercice 2021 est de 8 k€.

A noter que les recettes réelles d'investissement sont nulles en 2021 et les dépenses réelles de 8 k€ restent stables entre les deux exercices.

Les recettes et dépenses de fonctionnement

Fonctionnement - en k€	2020	Total "voté" 2021	2021	Var.	%Var.	Taux d'exécution
Recettes de fonctionnement						
Recettes réelles (a)	793	630	934	141	18%	148%
Recettes d'ordre (b)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total recettes de fonctionnement = (a) + (b)	793	630	934	141	18%	148%
Résultat reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total des recettes de fonctionnement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	793	630	934	141	18%	148%
Dépenses de fonctionnement						
Dépenses réelles (a)	536	621	403	-133	-25%	65%
Dépenses d'ordre (b)	21	633	25	4	19%	4%
Total Dépenses de fonctionnement = (a) + (b)	557	1 254	428	-129	-23%	34%
Résultat reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
Total des dépenses de fonctionnement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€	557	1 254	428	-129	-23%	34%

Les recettes se composent essentiellement de prestations de crémations, de cérémonies et autres prestations connexes. Leur taux d'exécution atteint 148% en 2021. Le taux d'exécution en dépenses s'élève quant à lui à 34%.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent sur l'exercice à 934 k€, en hausse de +141 k€ (+18%) alors que les dépenses réelles, essentiellement composées de charges de personnel, de dépenses énergétiques et d'entretien, sont en baisse de -129 k€, soit -23%.

➤ Les principaux indicateurs financiers

La situation financière du Crématorium de Martigues reste bonne en 2021 :

- L'Épargne Brute d'Exploitation (ou capacité d'autofinancement) s'élève à 531 k€ en 2021 contre 257 k€ en 2020, soit une hausse de +274 k€ (+107%). Cette augmentation est à mettre en lien avec la progression des recettes de gestion courante de +141 k€ (+18%) cumulée à la baisse des dépenses de gestion courante de -135 k€ (-25%) ;
- Le Fonds de Roulement (FR) atteint la somme de 729 k€ en 2021. Le rapport indique cependant un fonds de roulement en 2020 de 0 k€.

➤ Les résultats de clôture

Résultat cumulé - en k€	Résultat cumulé 2020	Résultat 2021	Résultat cumulé 2021
Investissement	105	17	122
Fonctionnement	624	506	1 130
Total	729	523	1 252

Le Crématorium de Martigues a été excédentaire en 2021 de +523 k€ générant un résultat cumulé au 31 décembre 2021 de +1 252 k€ dont 1 130 k€ d'excédent de fonctionnement et 122 k€ d'excédent d'investissement.

En définitive, le Crématorium de Martigues a connu une hausse de son activité crématoire de +11% sur l'exercice 2021 du fait d'un nombre de crémations anormalement élevé en 2020 en lien avec la pandémie de COVID-19 : 1 395 crémations en 2021 contre 1 252 crémations en 2020, dont 99% de crémations adultes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 novembre 2022 ;
- L'avis du Conseil d'Exploitation du 2 septembre 2022.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le bilan d'activité annuel pour l'année 2021 du Crématorium de Martigues a été remis.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du Bilan annuel d'activité 2021, ci-annexé, remis par le Crématorium de Martigues

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA